



Commune de **NIEDERENTZEN**

Bulletin d'information **Janvier 2017**

L'édito du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je vous souhaite à toutes et à tous une Belle Année 2017... de la douceur et des rires.... des échanges et du partage ...et une très bonne santé !

J'ai aussi une pensée particulière pour tous ceux qui souffrent ou qui sont dans la peine...

Cet éditorial est aussi l'occasion, pour moi, de dresser un bilan des actions engagées en 2016.

Notre objectif premier était de désendetter au mieux notre commune, année d'austérité financière donc, mais qui a porté ses fruits, car aujourd'hui la dette ne représente que 500 € environ par habitant.

Nous avons engagé les réfections, tant attendues, de la rue de l'Ill et du Noyer, mais les entreprises ont pris du retard dans l'exécution de ces travaux. Il faudra attendre le début de l'année pour voir se concrétiser ce projet.

Le terrain de sport a été clôturé, offrant ainsi la tranquillité et la sécurité de ce lieu fréquenté par enfants et ados mais aussi par les familles et leurs tout-petits.

Afin de limiter au mieux nos dépenses, c'est en régie que nous avons "rafraîchi" notre mairie, ne faisant appel qu'à trois corps de métier.

Au cimetière, la réalisation du Jardin du Souvenir et de quatre tombes cinéraires est chose faite. Dès janvier, le conseil municipal décidera des modalités de location de ces tombes.

Début 2017, des fouilles archéologiques analyseront les 4,5 ha à l'entrée de notre village pour nous permettre d'installer, à brève échéance, quelques commerces de proximité. Nous sécuriserons au mieux cet accès en

aménageant l'entrée de notre village, limitant ainsi la vitesse des véhicules qui la traversent.

Le projet d'aménagement d'une piste cyclable depuis la Salle du Temps Libre jusqu'à Oberhergheim est en bonne voie. Il nous manque quelques autorisations administratives avant de pouvoir commencer les travaux.

Nous sommes engagés dans la mise en place d'un PLU intercommunal qui, sur le plan de notre village, se veut en harmonie avec notre développement futur. « L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible », disait Antoine de Saint-Exupéry.

Vivre ici, c'est préférer la campagne à la ville, c'est donc privilégier une qualité de vie.

Je tiens à féliciter chaleureusement tous les bénévoles qui animent nos associations, car sans eux Niederentzen ne serait pas ce village où nous aimons vivre. Nous les encourageons à poursuivre et à engager de beaux projets.

Restons confiants en l'avenir autour de nos valeurs communes du vivre ensemble.

Pour ma part, j'espère que cette année qui débute apportera pleine réussite dans vos projets et que notre pays, cette belle France, retrouve la paix et la sérénité dans un esprit de solidarité qui fait sa force.

Prenez soin de vous mais prenez aussi soin des autres.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.



Votre Maire
Jean-Pierre WIDMER



Du côté du Conseil Municipal

Les principales informations à retenir

Séance du 9 novembre 2016

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclaration d'intention d'Aliéner

Vente BOUL-FRANCOIS / BORDEAUX :

section 1 P 56-57-144/58 : 629 m²

INSTAURATION D'UNE AMENDE FORFAITAIRE DECHETS : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 12/09/2016

Le Conseil Municipal a complété la délibération prise en date du 12 septembre 2016 conformément aux observations émises suite au contrôle de légalité.

L'indemnité ne pourra être réclamée qu'après le strict respect des procédures préalables à l'enlèvement et au nettoyage des dépôts sauvages conformément à l'article L.541-3 du code de l'environnement.

BIENS COMMUNAUX PARTAGES : REPRISE DU LOT DE FORET LOUE A MME HEBDING

Le Conseil Municipal a validé la reprise du bien communal (lot de forêt section 36 parcelle 24 Oberfeld) loué à Mme Joséphine HEBDING suite à son décès.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande d'admission en non-valeur des factures concernant la location d'une parcelle de terre (section 22 parcelle 86).

Il charge le Trésorier de recouvrer la somme due (33.82 €) auprès de l'exploitant actuel à savoir M. Frédéric GOETZ.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la demande de la trésorerie, dans un souci d'améliorer la qualité comptable, le Conseil Municipal valide la décision modificative ci-dessous Opération d'ordre DM N°1 :

N° DM	Objet	Montant
1	Demande trésorerie annulation titre au 1317	
	1317 - Budget communautaire et fonds structurels	84 816,82
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	84 816,82
	1327 - Budget communautaire et fonds structurels	84 816,82
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	84 816,82
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	84 816,82
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	84 816,82

ARCHIVES : TRI ET DEMANAGEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES : APPEL A MISSION DE L'ARCHIVISTE DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil municipal valide le déplacement des archives communales au premier étage de la mairie sous réserve de l'accord de l'archiviste Départemental et suivant les préconisations de l'archiviste du Centre de Gestion.

Il autorise Monsieur le Maire à acquérir les rayonnages nécessaires, et valide la mission de tri préalable au déménagement des documents.

ADAUHR : TRANSFORMATION DE L'ADAUHR REGIE EN ADAUHR AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : VALIDATION DES STATUTS ET ADHESION

Le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », et de décider en conséquence de l'adhésion de notre Commune à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017 ;

DESIGNE comme représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, Monsieur Jean-Pierre WIDMER ;

AUTORISE le Maire ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

Séance du 16 décembre 2016

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclaration d'intention d'Aliéner

Vente BATIGE / MULLER :

section 32 P 418/82 : 680 m²

CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal valide le nouveau contrat de maintenance du réseau d'éclairage public.

Les candélabres du lotissement Rive Ouest ne sont pas intégrés dans ladite proposition et feront l'objet d'un avenant dès que la SAREST aura transmis les plans de récolement et le Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE).

La formule comprend la maintenance des composants électriques du foyer d'éclairage et de l'armoire ainsi qu'une intervention permettant de vérifier la valeur de terre des installations d'éclairage, le contrôle électrique et le nettoyage, ainsi qu'une maintenance systématique desdites installations. Le contrat sera conclu pour une durée de 4 ans.

Le coût prévisionnel est de 26.15 euro HT par foyer.

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA CCCHR DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA LOI NOTRe

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié un certain nombre de compétences devant être exercées par les Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La loi prévoit ainsi qu'au 1er janvier 2017, les Communautés de Communes ont pour compétences obligatoires :

Le développement économique - la compétence obligatoire a été élargie :

- Les communautés de communes sont compétentes pour la promotion touristique dont la création d'offices de tourisme,
- Elles doivent exercer « la politique locale du commerce et soutien aux activités d'intérêt communautaire »,
- Avec la suppression de l'intérêt communautaire qui encadrait les zones d'activités, les communautés de communes sont désormais entièrement compétentes pour la création,

l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire du bloc local.

- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Par ailleurs, la loi prévoit que les communautés de communes doivent exercer les compétences optionnelles relevant d'au moins 3 des 9 groupes suivants :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
2. Politique du logement et du cadre de vie.
3. En matière de politique de la Ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
4. Création, aménagement et entretien de la voirie.
5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
6. Action sociale d'intérêt communautaire.
7. Assainissement.
8. Eau.
9. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Le Conseil Municipal approuve la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin telle que présentée ci-dessus qui, conformément à la loi :

- Étend la compétence développement économique (toutes les zones d'activités du territoire, politique locale du commerce, actions de promotion touristique),
- repositionne les compétences aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et collecte et traitement des déchets en compétences obligatoires,
- précise les compétences optionnelles exercées par la communauté de communes.





Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill

Le Syndicat approvisionne en eau potable **16** communes (soit environ **17 500** habitants en 2016) situées au sud-est et sud-ouest de Colmar, et il assure la collecte des eaux usées pour 9 d'entre elles.

L'année 2016 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle technicienne en charge de la relève : Mlle Vanessa **RAMSAMY** et la nomination de M. Gilles **MIESCH** au poste de Directeur des services techniques.



Concernant les grands chantiers de l'année 2016 :



Réservoir d'Hattstatt



Pose d'un débitmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Hattstatt est membre de notre Syndicat et elle a été raccordée à notre réseau d'eau potable au courant de cette année.

La pose de compteurs avec radio-émetteur s'est poursuivie avec l'équipement de la commune de Niederentzen.

En ce qui concerne la rénovation du réseau il y eu le remplacement d'un tronçon de 100ml DN100 de la conduite d'eau rue de Dinsheim à **Logelheim** avec reprise des branchements, ainsi que le remplacement de la conduite en DN100 à **Husseren** rue de la fontaine sur la totalité de la rue avec mise en place des regards de comptage extérieurs à la place des compteurs intérieurs (caves). L'intérieur du **réservoir de Herrlisheim** a également été rénové (conduites et gros œuvre).

Des **débitmètres de sectorisation** ont été installés pour mesurer la consommation de Ste Croix en Plaine et celle des communes de Logelheim, Appenwihr et Hettenschlag.

Le réseau d'assainissement a été étendu route de Rouffach à **Oberhergheim**.

L'ensemble de ces investissements représente un montant d'environ **268 000 € HT**.

Le SIEPI vous informe sur ses tarifs :

- Eau potable : 0,850 € HT/m³

- Assainissement : 1,050 € HT/m³

Auxquels s'ajoutent les taxes de l'Agence de l'Eau
et les frais fixes d'entretien.

L'équipe du SIEPI est votre service de proximité en cas d'urgence pour l'eau potable et l'assainissement :
24H/24 et 7J/7 au N° **03 89 49 45 15**



*Nous vous rappelons que tout changement de composition de votre foyer
(nombre de personne) est à signaler au secrétariat du SIEPI.*

Information sur la qualité de l'eau

Le Ministère de la Santé met en diffusion sur son site internet <http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eaupotable> les résultats des analyses d'eau réglementaires effectuées sur le territoire français. Ces informations sont actualisées au fur et à mesure des analyses réalisées sur les différents sites de production.

Ci-dessous, les résultats du dernier prélèvement effectué sur le territoire approvisionné par le SIEPI.

Informations générales	
Date du prélèvement	15/11/2016 09h35
Commune de prélèvement	ANDOLSHEIM
Installation	S.I.E. PLAINE DE L'ILL
Service public de distribution	S.I.E. PLAINE DE L'ILL
Responsable de distribution	S.I.E. PLAINE DE L'ILL
Maître d'ouvrage	S.I.E. PLAINE DE L'ILL

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	<u>Limite de qualité</u>	Référence de qualité
Ammonium (en NH ₄)	0,01 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Coloration	<2,5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	594 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'air *	2,7 °C		
Température de l'eau *	11,3 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	0,15 NFU		≤ 2 NFU
pH *	7,4 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

* Analyse réalisée sur le terrain

Manifestations du dernier trimestre 2016... en images



**Repas choucroute organisé par l'Amicale
des Sapeurs-Pompiers**



**Vente des couronnes de l'Avent et salon de
thé organisé par le Conseil de Fabrique**



Visite des Pères-Noëls à motos

LA PAGE DES PÊCHEURS

Etang du Grienle

LETTRÉ DE LA SEPO

La saison 2016 a démarré par une journée de travail à l'étang de pêche le 12 mars avec un grand nombre de membres, suivi de l'ouverture de la pêche le 13 mars, avec un alevinage de grosses truites. De nombreuses pêches de nuit not-kill (pêche de la carpe) ont été organisées par Michaël MEBOLD, qui ont eu un grand succès auprès de nos pêcheurs carpistes.

Au niveau des travaux, les bénévoles ont réalisé :

- pose de grillage autour de l'étang,
- taille d'arbres et de haies,

ainsi que les tontes autour de l'étang et l'entretien du local afin de pouvoir accueillir les pêcheurs comme les visiteurs, dans un cadre convivial à l'occasion des jours de fête et de pêche.

Au plaisir de vous voir à l'ouverture de la pêche le dimanche 12 mars 2017, nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent et nous aident tout au long de l'année... les nouveaux membres sont également toujours les bienvenus.

Le Président
François WILLIG

Le comité

PRESIDENT

WILLIG François – Niederentzen

SECRETAIRE

HEBDING Eric – Oberentzen

TRESORIER

CASTEIGTS Eric - Oberentzen

ASSESEURS

LAUELLE René - Ensisheim
WILLIG THOMAS Niederentzen
MEBOLD Michaël - Munwiller

Tarifs 2017

Carte annuelle adulte : 35 €

Carte annuelle - 16 ans : 25 €

Supplément No-kill (Carpes) : 15 €

Droits d'entrée nouveaux membres : 15 €

Carte journalière : 10 €



CALENDRIER 2017

Vendredi 17 février : Assemblée Générale

Dimanche 12 mars : Ouverture de la pêche

Dimanche 5 novembre : Fermeture de la pêche

Pêches de nuit no-kill : Dates à définir

Les nouveaux habitants en 2016



Bienvenue à

Civilité	Adresse
Famille DUWA	11, rue des Bleuets
Famille WALSPECK	5, rue de l'III
Madame Berthe MULLER Monsieur Jean-Claude WALTISPERGER,	15, rue de l'Avenir
Famille DIRR	6b, route de Rouffach
Famille GOGNIAT	12, rue du Bollenberg
Madame Stéphanie PAVLINIC Monsieur Steve GUTKNECHT	2A, rue Principale
Famille LOUIS	15, rue du Schauenberg
Madame Chantal BERTRAM, Monsieur Jean-Philippe RITZENTHALER	8, chemin de la Krutenau
Monsieur Sébastien TRILLSAM	15, rue Principale
Madame Marylène WELLISCH Monsieur Hugues WILD,	8, rue de Biltzheim
Famille STEINMETZ	22, rue du Bollenberg
Madame Jennifer STANEGRIE Monsieur HUYNH Anh-Viet	5, route de Rouffach
Famille GOGNIAT	10, rue des Primevères
Famille FAGGIANO	6, rue des Primevères
Monsieur Firas EL JOUHARI	9, rue du Schauenberg
Madame Gwendoline BOEHLI	17, rue Principale
Madame Dominique LIENHART	17, rue de Biltzheim
Madame Christelle GRAVET Monsieur Jérôme SCHREYECK,	17, rue du Schauenberg

Au 1^{er} janvier, nous étions 748 habitants

A l'honneur en 2016

Au nom du conseil municipal, le maire et les adjoints ont eu la joie de présenter leurs meilleurs vœux à :

Madame Yvonne SCHILLING

Le 4 avril à l'occasion de ses 90 ans



Monsieur Lucien Bilger

le 8 juillet à l'occasion de ses 80 ans



Monsieur Eugène WEISS

le 15 Septembre à l'occasion de ses 80 ans



JOYEUX ANNIVERSAIRE

Monsieur François GROSS

le 7 décembre à l'occasion de ses 85 ans



Les anniversaires de nos aînés en 2017



Nous adressons nos sincères félicitations à :

JANVIER

Le 2 janvier	Marie-Madeleine HAGENMULLER	70 ans
Le 8 janvier	Joseph DOLL	70 ans
Le 10 janvier	Richarde BILGER	84 ans
	Henri DOLL	74 ans
Le 15 janvier	Christiane WIDMER	70 ans
Le 18 janvier	Berthe MULLER	88 ans
	André FRITSCH	75 ans

FEVRIER.....

Le 5 février	Annie LÉVÊQUE	73 ans
Le 19 février	Emma DORN	70 ans
Le 21 février	Germaine ERNST	89 ans
Le 28 février	Marie BOLL	70 ans
	Arlette LACH	79 ans

MARS

Le 5 mars	Irène NIEDERGANG	79 ans
Le 16 mars	Emile FINGER	76 ans
Le 20 mars	Fernande LACH	85 ans
Le 22 mars	Rosa TOMADON	71 ans
Le 23 mars	Claudine TRIBOULET	70 ans
Le 28 mars	Assunta LENTINI	77 ans

AVRIL.....

Le 4 avril	Yvonne SCHILLING	91 ans
Le 6 avril	Michel LÉVÊQUE	73 ans
Le 8 avril	Christiane WEISS	74 ans
Le 16 avril	Marie-Thérèse WELCKER	77 ans
Le 24 avril	Jean LUDWIG	88 ans
Le 25 avril	Pierre HAGENMULLER	73 ans
Le 26 avril	Marie-Thérèse BECK	73 ans
Le 30 avril	Marie-madeleine FINGER	73 ans

Hommage à nos aînés - La vie n'a pas d'âge

De Jacques Prévert

La vie n'a pas d'âge.
La vraie jeunesse ne s'use pas.
On a beau l'appeler souvenir,
On a beau dire qu'elle disparaît,
On a beau dire et vouloir dire que tout s'en va,
Tout ce qui est vrai reste là.

Quand la vérité est laide, c'est une bien fâcheuse
histoire,
Quand la vérité est belle, rien ne ternit son miroir.
Les gens très âgés remontent en enfance
Et leur cœur bat
Là ou il n'y a pas d'autrefois.

Etat-civil 2016

Naissances



Le 24 janvier :

Hugo, Julien de Denis WIDMER et Camille FREYERMUTH

Le 23 février :

Lina de Zouhir LARAICHI et Céline FRUH

Le 7 avril :

Willy, Léon de Yann SCHUHLER et Angélique BERNA

Le 14 juin :

Théa de Gérard CARNA et Déborah MICHEL

Le 27 juin :

Lucas Cuong de Ahn-Viet HUYNH et Jennifer STANEGRIE

Le 20 septembre :

Léa, Agnès, Christiane de Jean-Michel HECTOR et Jessica CHATELAIN

Le 24 novembre :

Anatole, Alain, Jacques de Nicolas KOFFEL et Eloïse MEBOLD

Le 29 novembre :

Margot de Sébastien PICHOL et Céline NEFF

Le 12 décembre :

Ruben, Paul de Frédéric KIEFFER et Amélie BOUFFARD

Le 27 décembre :

Charlène, Adèle, Caroline de Florent VILLAUMIÉ et Audrey MELLINGER

Mariages

Le 18 juin : Jonathan HURTREL et Julie STAAB

Le 2 juillet : Alexandre VERNAND et Aurore BORRELL

Le 13 août : Christophe RATTAIRES et Nina PISKUNOVA

Le 27 août : Daniel ABRAHAM et Denise WIDMER

Le 1er octobre : Patrick BOULEAU et Aurélie FREY



Décès

Le 8 janvier : Joséphine SCHMITT veuve HEBDING

Le 20 juillet : Christelle STRAEHLI





En cette nouvelle année qui débute, toute l'amicale des donneurs de sang vous souhaite une belle année 2017 !

Cette année encore, l'amicale vous offrira la possibilité de donner votre sang dans la convivialité, à proximité de chez vous.

Les deux collectes auront lieu à la salle du Temps Libre de Niederentzen :

Le jeudi 20 avril 2017

Et le jeudi 20 juillet 2017

Pour vous remercier de votre mobilisation lors des collectes passées, voici le témoignage d'une maman dont la fille, Lucie, a pu continuer d'apporter bonheur et sourires à ses parents grâce aux donneurs de sang :

« Ma Lucie,

Nous t'avons donné ton nom le jour où nous avons appris que tu étais une fille. Ce fut aussi le jour où nous avons appris que ton cœur était cassé, qu'il faudrait t'opérer car tu ne pourrais pas vivre avec lui.

T'opérer... mais quand ? Personne n'en savait rien. Alors nous avons pris chaque jour comme il venait. Patiemment, nous t'attendions et puis tu es née, si belle, pleine de vie. Nous t'avons regardée grandir doucement et te battre chaque jour contre cette malformation, avec cette force qui t'habite. Et puis la situation est devenue trop difficile pour toi : il a fallu t'opérer alors que tu avais 6 mois.

Aujourd'hui, je veux dire merci.

Merci à tous ces héros anonymes, ces personnes que nous ne connaissons jamais et que tu ne connaîtras sans doute jamais non plus, mais sans qui tu ne serais plus parmi nous. Ces infirmières et ces médecins qui t'ont veillée pendant ta convalescence, ces chirurgiens qui des heures durant ont réparé ton si petit cœur, **ces personnes qui ont donné ce sang dont tu avais besoin, sans même savoir que c'était pour toi.** »

Lucie a eu 6 ans en octobre 2016. C'est une petite fille joyeuse, débordante de vie.

Ne sous-estimez pas l'importance de votre don, ce dernier peut sauver une vie.

Les membres de l'amicale

Association "Le Fil de l'III"

L'Association "Le Fil de l'III" vous souhaite ses **Meilleurs vœux pour cette année 2017 !**

Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouvelle équipe :

Bienvenue à Laetitia Bohn (de Niederentzen), Marion Fayard (d'Oberhergheim) et Valérie Pain (d'Oberhergheim).



Réalisations de 2016 :

- Cafés des parents
- Bourse aux vêtements le 3 Avril 2016 à Oberhergheim
- Fête des enfants le 25 juin 2016 à Oberhergheim

Nouvelle année, nouvelles actions !

- Vente de poinsettias par le biais des écoles, dont les bénéfices seront alloués au financement de la fête des enfants qui aura lieu **le 24 juin 2017**.
- Notre participation au Téléthon d'Oberhergheim le samedi 3 décembre, où un stand de maquillage a été tenu par 3 mamans bénévoles, à l'issue duquel l'intégralité de la caisse a été versée au profit de cet événement.
- A noter nos prochaines séances du « Café des parents » :
 - 31 janvier 2017 : Entre frères et sœur
 - 4 avril 2017 : L'adolescence et ses risques, comment y faire face ? Comment l'aider ?
 - 6 juin 2017 : Préparer nos enfants à vivre en société.

L'équipe « le Fil de L'III »

Calendrier des manifestations 2017

5 février	Fêtes Patronale Sainte-Agathe Conseil de Fabrique Niederentzen
12 mars	Ouverture de la saison de pêche à l'étang du Grienle à Oberentzen
8 avril	Opération Haut-Rhin Propre Niederentzen
8 avril	Loto de L'ASON Salle des fêtes de Meyenheim
20 avril	Don du Sang Salle du Temps Libre de Niederentzen
5 mai	Cérémonie commémorative de l'Armistice 1945 Monument aux morts de Niederentzen
25 mai	Marché aux puces organisé par l'amicale des sapeurs pompiers de Niederentzen
10 juin	1^{ère} Journée citoyenne Niederentzen
17 juin	Fête de la Musique organisée par la chorale et les sapeurs pompiers d'Oberentzen
25 juin	3^{ème} Pique-Nique Géant Commune de Niederentzen Espace vert de la salle du Temps Libre
9 juillet	Grempeltturnier organisé par l'ASON au stade Gérard Martin à Oberentzen
20 juillet	Don du Sang Salle du Temps Libre de Niederentzen
27 Août	Randonnée Cycliste organisée par la CCCHR et l'Essor du Rhin
5 Novembre	Clôture de la saison de pêche à l'étang du Grienle à Oberentzen
10 novembre	Cérémonie commémorative de l'Armistice 1918 Monument aux morts d'Oberentzen
12 novembre	Repas Choucroute organisé par l'Amical des sapeurs pompiers de Niederentzen salle du Temps Libre de Niederentzen
25 novembre	Vente de Couronnes de l'Avent et Salon de Thé organisé par le conseil de fabrique de Niederentzen salle des Associations
2 décembre	Passage des Pères Noel en Motos Niederentzen - salle du Temps Libre
9 décembre	Crèche Vivante organisé par l'ASON salle du Temps Libre de Niederentzen

Informations diverses

Vous êtes une personne âgée et vous vous sentez seul(e) ?

Bénéficiez des « visites à domicile » par les bénévoles de l'association APALIB.

Entièrement gratuit, ce service vous offrira des moments de convivialité et d'échange avec un bénévole partageant les mêmes centres d'intérêt que vous.

Discussion, promenade, lecture, jeux de société... : retrouvez le plaisir de la rencontre !

La mise en place est simple : vous faites la demande, APALIB vous met en relation avec un bénévole, et si vous vous entendez bien avec ce bénévole, vous convenez ensemble du jour/heure de sa visite hebdomadaire.

Profitez également de l'aide administrative à domicile avec les bénévoles écrivains du lien

Ce service entièrement gratuit s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour chercher de l'aide auprès des professionnels et qui souvent restent sans solution à leurs problèmes. Les écrivains du lien vous aident à :

- lire, rédiger, comprendre un courrier

Vous souhaitez devenir bénévole
visiteur à domicile

ou écrivain du lien ?

Rejoignez notre équipe de
bénévoles

Contact : APALIB – Béata HAVREZ – Tel : 03 89 23 23 02

Réseau APA





Renseignements pratiques

Numéros utiles

Mairie

14 rue Principale
Tél. 03 89 49 45 52 - Fax 03 89 49 93 07

Courriel : mairie@niederentzen.fr
Site internet : www.niederentzen.fr

Heures d'ouverture :

Lundi : 15h00 à 17h30
Mardi – Mercredi – Vendredi : 10h00 à 12h00
Jeudi : 15h00 à 18h30

Secrétaire de mairie : Mme Christiane Zindy

Ecoles

Classes maternelles :
Oberhergheim : 03 89 49 91 19
Oberentzen : 03 89 49 49 84

Classes primaires :
Niederentzen : 03 89 49 49 36
Oberhergheim : 03 89 49 90 39
Biltzheim : 03 89 49 91 95
Oberentzen : 03 89 49 49 84



Accueil périscolaire

Oberhergheim - Niederentzen
Tél. 06 74 31 76 04
Enfants de 3 à 11 ans

Accueil petite enfance « Coquelibulle »

68127 Niederentzen
Tél. 03 89 49 69 46
Enfants de 10 semaines à 6 ans



Collège Victor Schoelcher

68190 Ensisheim
Tél. 03 89 49 81 13 19

Relais assistantes maternelles

Communauté de Communes 68190 Ensisheim
Tél. 03 89 49 81 16 74

Assistante sociale

Centre Médico-Social 68190 Ensisheim
Tél. 03 89 81 13 33

Pôle gériatologique - APA

68740 Fessenheim
Tél. 03 89 49 67 20

Pompiers

18 ou utiliser le bouton déclenchant la sirène à la mairie

SAMU

15

Pharmacie

68127 Oberhergheim
Tél. 03 89 49 44 81



Gendarmerie

68190 Ensisheim
Tél. 03 89 81 01 30

Brigades Vertes

68360 Soultz
Tél. 03 89 74 84 04

Bureau de poste

68127 Sainte-Croix-en Plaine
Tél. 03 89 20 95 50



Trésorerie

68190 Ensisheim
Tél. 03 89 81 11 72

Centre des impôts

68500 Guebwiller
Tél. 03 89 74 93 66

Presbytère

68127 Sainte-Croix-en Plaine
Tél. 03 89 22 03 43



Déchetterie

68127 Oberhergheim
Tél. 03 89 49 94 55

Syndicat des Eaux (SIEPI)

68127 Niederhergheim
Tél. 03 89 49 45 15

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR)

68190 Ensisheim
Tél. 03 89 26 40 70



Toute l'équipe municipale
vous souhaite
une bonne année
2017 !

Mairie de Niederentzen - 14 rue principale - 68127 NIEDERENTZEN

Tél : 03 89 49 45 52 - Fax : 03 89 49 93 07

mairie@niederentzen.fr

Site : www.niederentzen.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre WIDMER - Maire

Conception, rédaction et réalisation : Stéphanie FARINHA – Adjointe